

Assurance Remboursement Ticketmate

Document d'information sur le produit d'assurance

Compagnie: Seyna, SA au capital de 801.929,04€ dont le siège social est situé 20 bis rue Louis-Philippe, 92200 Neuilly sur Seine, immatriculée au RCS de Nanterre sous le n°843 974 635, entreprise régie par le code des assurances

Produit : Contrat d'assurance " Billetterie #France 2023 "

Le présent document d'information est un résumé des principales garanties et exclusions du contrat d'assurance n° ud8dhe "Billetterie #France 2023 dont la notice d'information complète est disponible auprès du distributeur et vous sera envoyée par email après la confirmation de votre adhésion. Il ne prend pas en compte vos besoins et demandes spécifiques.

De quel type d'assurance s'agit-il ?

L'assurance "Billetterie #France 2023 " est une assurance collective de dommages à adhésion facultative qui a pour objet de couvrir l'impossibilité de se rendre à un match de la Coupe du Monde de Rugby en France en 2023 en raison de certains événements, avec ou sans justificatifs (décote de 30% sur le prix d'achat TTC en l'absence de justificatifs) dans la limite de 3.000 € par billet ou pack.



Qu'est-ce qui est assuré ?

Les garanties précédées d'une coche ✓ sont systématiquement prévues au contrat.

- ✓ Accident corporel grave, Maladie grave de l'un des Assurés (dont Covid 19 ou SARS-cov-2 ou Coronavirus 2019 ou ses variants)
- ✓ Accident corporel grave, Maladie grave ou décès du conjoint de droit ou de fait de l'un des Assurés, de son partenaire dans le cadre d'un PACS, de l'un de ses ascendants ou descendants jusqu'au second degré, ou de l'un de ses frères ou sœurs
- ✓ Accident corporel grave, Maladie grave ou décès de la personne qui devait garder les enfants mineurs de l'Assuré pendant le match
- ✓ Complication de grossesse de l'Assurée
Naissance d'un enfant ou d'un petit-enfant de l'Assuré
- ✓ Grève des transports en commun le jour du match
- ✓ Dommages matériels importants impactant le Domicile de l'Assuré ou ses locaux professionnels
- ✓ Convocation de l'Assuré en tant que juré d'assises ou témoin
- ✓ Convocation de l'Assuré à un examen de rattrapage
- ✓ Contrainte professionnelle de l'Assuré
- ✓ Vol des papiers d'identité indispensables à l'Assuré pour se rendre sur le lieu du match ou pour retirer son Billet assuré
- ✓ Vol du ou des Billets garantis commis par effraction ou par agression
- ✓ Immobilisation du véhicule de l'Assuré jusqu'au lendemain du match.



Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

X L'annulation du match par l'organisateur



Y a-t-il des exclusions à la couverture ?

Principales exclusions :

- ! Le suicide, la tentative de suicide ;
- ! Les accidents ou maladie préexistants à l'adhésion au contrat d'assurance ;
- ! La perte des billets assurés ;
- ! La faute intentionnelle ;
- ! La négligence ;
- ! Les événements dont l'adhérent avait connaissance avant l'adhésion au contrat ;
- ! Les épidémies et pandémies



Où suis-je couvert(e) ?

Dans le monde entier pour les matchs éligibles à la garantie.



Quelles sont mes obligations ?

- **Lors de l'adhésion :**
 - payer la cotisation d'assurance.
- **En cas de sinistre :**
 - déclarer tout sinistre dans les délais et selon les modalités prévues à l'article 7 de la notice d'information



Quand et comment effectuer les paiements ?

La cotisation d'assurance est payée par l'Adhérent dans sa totalité en même temps que la réservation du match.



Quand commence la couverture et quand prend-elle fin ?

La couverture prend effet après l'encaissement du montant total de la cotisation due.

La couverture prend fin :

- Automatiquement au jour et heure du match réservé ou, en cas de pack, au jour et heure du premier match auquel l'assuré a choisi d'assister parmi tous les matchs de son pack ;
- En cas d'exercice du délai de renonciation dans les conditions énoncées à l'article 2.5 de la notice d'information ;
- En cas de revente par l'Adhérent de son Billet et/ou Pack ;
- En cas d'annulation du match garanti ;
- En cas d'atteinte des plafonds de garantie ;
- En cas de non-paiement du prix total des Billets et/ou Packs en cas de paiement en 3 fois proposé par le Distributeur.



Comment puis-je résilier le contrat ?

La demande de résiliation doit être faite au Courtier gestionnaire dont les coordonnées sont indiquées dans la notice d'information.